

# Trophée d'Agility par Équipe 2023

## Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

### 1. Transmission des dossiers

#### Dans la semaine suivant le sélectif régional

Le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS  
56 rue des Tilleuls  
57100 MANOM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnables qui acceptent ou refusent leur sélection, signées par le Capitaine dans la case correspondante.

### 2. Transmission des paiements

#### Dans la semaine suivant le sélectif régional,

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

CLUB CANIN PONT A MOUSSON  
BP 50181  
54700 PONT A MOUSSON

Le dossier comprend

- Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.
- Un chèque de 80 € à l'ordre de « **CANINE DE LORRAINE CREAC** »  
Préciser au dos du chèque : **le nom de l'équipe et la grande région de sélection**. Aucun remboursement ne sera effectué après réception des dossiers.

### 3. Quotas

	Nombre d'équipes sélectionnables				TOTAL
	S	M	I	L	
GRANDE REGION 1	3	4	3	10	20
GRANDE REGION 2	3	3	2	8	16
GRANDE REGION 3	3	3	2	8	16
<b>GRANDE REGION 4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>19</b>
GRANDE REGION 5	3	3	2	8	16
GRANDE REGION 6	4	3	2	9	18
GRANDE REGION 7	4	3	3	9	19
Total	24	23	17	60	124
LAUREAT ANNEE PRECEDENTE	1	1	1	1	4